



1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit

Nom commercial

Uréthane Résine 45, 60, 80 (F)
Code-Nr. 105101

Fabricant / fournisseur

WEICON GmbH & Co. KG
Königsberger Straße 255, DE-48157 Münster
Boîte postale 84 60, DE-48045 Münster
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322-244
E-Mail : info@weicon.de
Internet : www.weicon.de

Service des renseignements

Abteilung Angebote, Verkauf, Export
Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0

Renseignements en cas d'urgence

Giftnotruf Bonn: Bei Vergiftungen (in case of poisoning)
Téléphone ++49(0)228-19 240

Conditions d'utilisation recommandées

Résines époxydes à 2 composants - composant résine

2. Identification des dangers

Classification - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Xn; R20
Xi; R36
R42/43

Phrases R

20 Nocif par inhalation.
36 Irritant pour les yeux.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Étiquetage - 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Remarques relatives à l'étiquetage

Le produit est classé et étiqueté conformément aux Directives communautaires et réglementations nationales en vigueur.

Xn Nocif

Phrases R

20 Nocif par inhalation.
36 Irritant pour les yeux.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Phrases S

2 Conserver hors de la portée des enfants.
23 Ne pas respirer les vapeurs.
24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37 Porter des gants appropriés.

- 45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- 60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

1,6-Hexaméthylène Diisocyanate Homopolymère; HDIH, diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène, polyisocyanates aromatiques-prépolymère

Règles particulières relatives aux éléments d'étiquetage additionnels concernant certains mélanges

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

3. Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - 67/548/CEE
584-84-9	209-544-5	diisocyanate de 4-méthyl-m-phénylène	0.9999	Carc.Cat.3 R40; T+ R26; Xi R36/37/38; R42/43; R52-53
28182-81-2	500-060-2	Hexaméthylène diisocyanate, oligomères polyisocyanates aromatiques-prépolymère	2,5 - 10 50 - 99	Xi R43; R52/53 Xi R36; R43

4. Premiers secours

Remarques générales

Les symptômes d'intoxication peuvent eux aussi n'apparaître qu'après quelques heures, une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.
Assurer un traitement médical.

Remarques s'adressant au médecin / traitement

En cas d'irritation des poumons, traiter d'abord avec de la Dexaméthasone en aérosol.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Agents d'extinction appropriés

moyen d'extinction sèche
dioxyde de carbone
eau pulvérisée

Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité

jet d'eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
Oxyde d'azote (NOx)
Oxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Acide cyanhydrique (HCN)



Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

Remarques diverses

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Les précautions individuelles

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Les précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

Les méthodes de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

7. Manipulation et stockage

Précautions lors de la manipulation

Éviter la formation d'aérosol.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Température de stockage recommandée : température ambiante

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Remarques complémentaires relatives à la configuration des installations techniques

Aération et évacuation d'air suffisantes.

Protection respiratoire

en cas d'aération insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire

filtre à combinaison multiple ABEK/P3

Protection des mains

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Protection de la peau

vêtement de protection léger



Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail.
Enlever immédiatement les vêtements de protection souillés.
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat liquide	Couleur limpide	Odeur caractéristique
------------------------	---------------------------	---------------------------------

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
point d'ébullition	> 300 °C			DIN 51751	
Point d'éclair	> 100 °C			closed cup	
Densité	1,1 g/cm ³	20 °C		ISO 2811	
Solubilité dans l'eau		20 °C			non miscible
Viscosité (dynamique)	6750 mPa*s	25 °C		ISO 9371	

10. Stabilité et réactivité

Matières à éviter

Pas de réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone
oxydes d'azote (NO_x)
risque de formation de résidus de pyrolyse toxiques

11. Informations toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
Irritation de la peau	Non irritant.	lapin		
Irritation des yeux	Irritant.	lapin		
Sensibilisation de la peau	sensibilisant	Cochon d'Inde		
Sensibilisation des voies respiratoires	sensibilisant			



Constatations empiriques

Peut provoquer une sensibilisation par inhalation.
Le produit peut entraîner une sensibilisation par contact cutané.

Remarques générales

Marquage distinctif conforme à la procédure de calcul spécifiée dans la Directive CE 1999/45/CE.

12. Informations écologiques**Remarques générales**

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.
Ne pas déverser le produit dans les eaux.

13. Considérations relatives à l'élimination**Recommandations relatives au produit**

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Il n'existe pas de normes harmonisées dans les pays membre de l'Union Européenne réglant l'utilisation des déchets chimiques et des déchets résiduels.

Recommandations relatives à l'emballage

Éliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

14. Informations relatives au transport**Informations diverses relatives au transport**

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

15. Informations réglementaires**Directive COV (composants organiques volatils)**

Teneur COV 0 %
(composants organiques volatils)

16. Autres informations**Utilisation recommandée et restrictions**

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit.

Teneur des phrases R/H contenues dans le chapitre 3 (ne faisant pas référence à la classification du mélange!)

R 26 Très toxique par inhalation.
R 36 Irritant pour les yeux.
R 36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R 40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R 42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R 43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
